



## fraude a la declaration de superficie habitable d'un proprietaire

Par **titi92**, le 17/12/2012 à 00:46

Que risque un propriétaire pour déclaration inexacte de la superficie de sont pavillon ?? Au service des impôts concernant l'impôt foncier.merci

Par **youris**, le 17/12/2012 à 11:55

bjr,

pendant un délai de 3 ans éventuellement une amende fiscale et une augmentation de la taxe.  
passé ce délai une augmentation de la taxe uniquement.

mais pendant 10 ans s'il s'agit de travaux non déclarés, ils peuvent être remis en cause par l'urbanisme de la commune.

cdt